



ALERTE EN MAIRIES ! DDCT : RESPECTEZ LE CODE DU TRAVAIL ET LE DROIT AU REPOS DES COLLEGUES !

Suite à nos demandes au CHSCT de mars, la DDCT a rappelé les consignes pour le respect du repos pendant la période électorale la veille pour le lendemain, mettant responsable et équipe de terrain en difficultés, sans moyen et temps pour bien organiser le travail.

C'est inadmissible !! Dans les Mairies, de nombreux collègues alertent de situations électriques et de burn out ! Nous sommes inquiet.es.

Pour les prochaines échéances électorales, les plannings des services élections et des ALG doivent permettre de respecter les 3 règles suivantes du droit du travail :

1. dans une journée, ne pas travailler 10 heures sur une amplitude de 12h,
2. si 2 jours de travail consécutifs, il faut 11h de repos entre les 2
3. dans une semaine de travail : obligations de 35 h de repos consécutif

Comment ? Par le doublement des effectifs pour respecter les amplitudes de travail importantes en cette période !

Si vous êtes épuisé.es, si votre santé est en danger, exercez votre droit de retrait pour vous protéger.

Contactez-nous : ddctsupap@gmail.com ; nos newsletters DDCT sont consultables sur <http://www.supap-fsu.org/> Ou joignez vos élu.es : Catherine Valadier, Catherine Albert, Anne Descombes, Thierry Fairfort